

Modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans : l'hétérogénéité francilienne



Séverine Albe-Tersisquel / IAU idf

L'Île-de-France compte 98 000 places d'accueil en crèche collective ou familiale pour les enfants âgés de moins de 3 ans. La répartition territoriale de cette offre est très inégale, Paris et les Hauts-de-Seine concentrant 44% des places et seulement 29% des enfants.

La France connaît une fécondité croissante depuis la fin des années 1990. Avec deux enfants par femme, c'est, en 2005, un des seuls pays d'Europe à assurer le renouvellement de sa population.

Selon une étude de l'OCDE de 2003, cela tient à trois facteurs : l'offre de garde des enfants de moins de 3 ans, le niveau d'éducation en hausse et le faible taux de chômage des femmes. Les politiques publiques ont ainsi un

impact sur la fécondité par le biais des politiques familiales, mais aussi à travers les politiques d'éducation, de formation et d'emploi.

Des Franciliennes fécondes et actives

L'Île-de-France est une des trois régions les plus fécondes du pays, avec deux enfants par femme. Les femmes sont aussi, en moyenne, plus actives que dans le reste de la France, avec un taux d'activité de 72 %

(contre 66 % en province)⁽¹⁾.

L'activité des femmes âgées de 15 à 59 ans évolue avec le nombre d'enfants. En 2007, le taux d'activité atteint 81 % pour les femmes ayant un enfant âgé de moins de 3 ans. Avec deux enfants, dont un âgé de moins de 3 ans, il baisse à 61 %. Il est encore inférieur avec trois enfants ou plus, dont un âgé de moins de 3 ans (39 %).

Il est important de noter cependant que le taux d'activité « remonte » après les 3 ans de l'enfant et son entrée à l'école maternelle : il atteint 82 % lorsque les femmes ont un enfant, 85 % lorsqu'elles ont deux enfants et 70 % lorsqu'elles ont trois enfants ou plus⁽²⁾.

De nombreuses familles décident qu'un des parents s'occupe

de son jeune enfant. Dans ce cas, le parent concerné ne travaille pas ou suspend son activité professionnelle. En revanche, tous les parents qui interrompent leur activité ne le font pas forcément par choix. C'est souvent le fruit d'un arbitrage entre les ressources du ménage, le coût du mode de garde disponible, l'organisation de la vie familiale et professionnelle et le bien-être de l'enfant.

Malgré la diversité des modes d'accueil proposés par les pouvoirs publics, ainsi que les efforts de création de places supplémentaires et les aides financières des caisses d'allocations familiales (Caf) pour alléger le coût de la garde, choisir et trouver un mode de garde pour son enfant n'est pas toujours aisé.

Des établissements d'accueil variés mais insuffisants

En Île-de-France, à la fin de 2006, près de 98 000 places en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sont recensées. Avec 490 000 enfants âgés de moins de 3 ans le 1^{er} janvier 2007, l'Île-de-France propose une place en établissement d'accueil pour cinq enfants, soit un taux de couverture moyen de 20 %⁽³⁾.

La répartition des places en

(1) Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

(2) Insee, enquête emploi 2007.

(3) 22 % si l'on tient compte, dans ce ratio, des places en halte-garderie.

EAJE, même rapportée à la population concernée, est très hétérogène : deux départements de grande couronne sont peu dotés, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise (12 places pour 100 enfants). La Seine-Saint-Denis, elle, recense 13 places pour 100 enfants.

Les Yvelines, l'Essonne et le Val-de-Marne sont proches de la moyenne francilienne (respectivement 19, 18 et 21 places pour 100 enfants). Les Hauts-de-Seine et Paris ont une offre de garde bien supérieure, avec 28 places pour le premier et 33 pour le second. Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent aussi, pour une petite partie d'entre eux, être accueillis dans les jardins d'enfants (entre 3 et 6 ans, mais parfois dès 2 ans), conçus comme une alternative à l'école maternelle, ou dans les écoles maternelles. Cependant, ces deux accueils ne concernent qu'une très faible part d'enfants, étant donné la limite d'âge et la diminution, ces dernières années, de la scolarisation des enfants âgés de 2-3 ans⁽⁴⁾.

Même si certains parents choisissent de s'occuper personnellement de leur enfant, l'offre en établissement d'accueil de jeunes enfants est notoirement insuffisante, quel que soit le territoire. D'autres solutions existent et sont accompagnées par les pouvoirs publics.

Des solutions de garde individuelles

Les assistants maternels agréés indépendants, employés par les parents, accueillent les enfants âgés de moins de 3 ans à leur domicile. Ils doivent au préalable obtenir un agrément délivré par le conseil général, après avis des services de la protection maternelle et infantile. L'agrément délivré leur permet, avec une formation obligatoire de 120 heures, de garder entre un et quatre enfants⁽⁵⁾.

Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent aussi être gardés à leur domicile par un auxiliaire parental, employé directement par les parents. Ce métier n'est pas encadré comme l'est celui d'assistant maternel.

Dans le cas de la garde partagée, deux familles emploient l'auxiliaire parental, qui garde généralement deux enfants simultanément en alternant les domiciles. De nombreux parents choisissent aussi de ne pas travailler ou d'interrompre momentanément leur activité professionnelle, afin de s'occuper eux-mêmes de leur enfant.

Une approximation du nombre d'enfants gardés chez les assistants maternels et à domicile peut être effectuée au travers des aides versées par les Caf. En les ajoutant aux enfants dont un des parents reçoit le complément de

Les différents types d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) en Île-de-France

- **Les crèches collectives** sont conçues et aménagées pour recevoir dans la journée, collectivement et de façon régulière, des enfants de moins de 3 ans. Il peut s'agir de crèches « de quartier », implantées à proximité du domicile de l'enfant ou de crèches « de personnel » implantées sur le lieu de travail des parents, dont les horaires sont adaptés à ceux de l'entreprise ou de l'administration. Elles sont gérées par une collectivité locale, une entreprise ou une association (de parents dans le cas des crèches parentales).
- **Les crèches familiales** (ou services d'accueil familial) regroupent des assistants maternels agréés qui accueillent les enfants à leur domicile. Elles sont supervisées et gérées comme les crèches collectives. Les assistants maternels y travaillant sont rémunérés par la collectivité locale ou l'organisme privé qui les emploie.
- **Les établissements « multi-accueil »** proposent différents modes d'accueil au sein d'une même structure. Ils offrent le plus fréquemment une combinaison de plusieurs modes d'accueil collectif : des places d'accueil régulier (type crèche), des places d'accueil occasionnel (type halte-garderie) ou des places d'accueil polyvalent (utilisées selon les besoins tantôt pour de l'accueil régulier, tantôt pour de l'accueil occasionnel). Il arrive aussi qu'ils proposent une combinaison d'accueil collectif et d'accueil familial.
- **Les haltes-garderies** accueillent ponctuellement des enfants âgés de moins de 3 ans en leur offrant des temps de rencontre et d'activité communs avec d'autres enfants. Ces établissements, ne proposant qu'un accueil occasionnel, de quelques heures par semaine, ne sont pas considérés comme une réponse au besoin d'accueil régulier des jeunes enfants.

libre choix d'activité (CLCA) à taux plein et à ceux qui sont accueillis en crèche, une information existe sur la façon dont 52 enfants franciliens sur 100 sont gardés⁽⁶⁾.

Les 48 autres sont gardés, soit par un membre de la famille, soit de façon informelle par des personnes non déclarées, soit

encore par un de leurs parents⁽⁷⁾. Ce dernier, s'il n'a jamais travaillé, ou pas suffisamment pour pouvoir bénéficier du CLCA, n'est pas identifié via les aides de la Caf.

Des solutions, certes, mais un choix souvent contraint

Toutes les solutions décrites précédemment (garde individuelle ou établissements d'accueil) sont financées en partie par la politique publique (via les Caf, les collectivités locales, les réduc-

La répartition des établissements d'accueil de jeunes enfants par département

	Nb de places en crèche collective	Nb de places en crèche familiale	Nb de places en structure multi-accueil	Nb de places en halte-garderie (accueil occasionnel)	Nb de places en EAJE (hors halte-garderie) 31/12/06	Nb d'enfants âgés de moins de 3 ans 01/01/07	Nb de places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans
75	20 221	2 207	1 760	2 540	24 188	73 496	33
92	11 389	2 173	5 179	1 351	18 741	67 318	28
93	6 162	1 382	2 510	580	10 054	77 005	13
94	8 238	2 015	1 223	636	11 476	55 784	21
77	1 904	1 769	2 907	885	6 580	54 985	12
78	4 690	3 937	2 646	825	11 273	58 757	19
91	2 662	5 094	1 378	1 114	9 134	52 104	18
95	1 937	2 362	2 189	1 218	6 488	52 943	12
IDF	57 203	20 939	19 792	9 149	97 934	492 392	20

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 31/12/2006, Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004-2008.

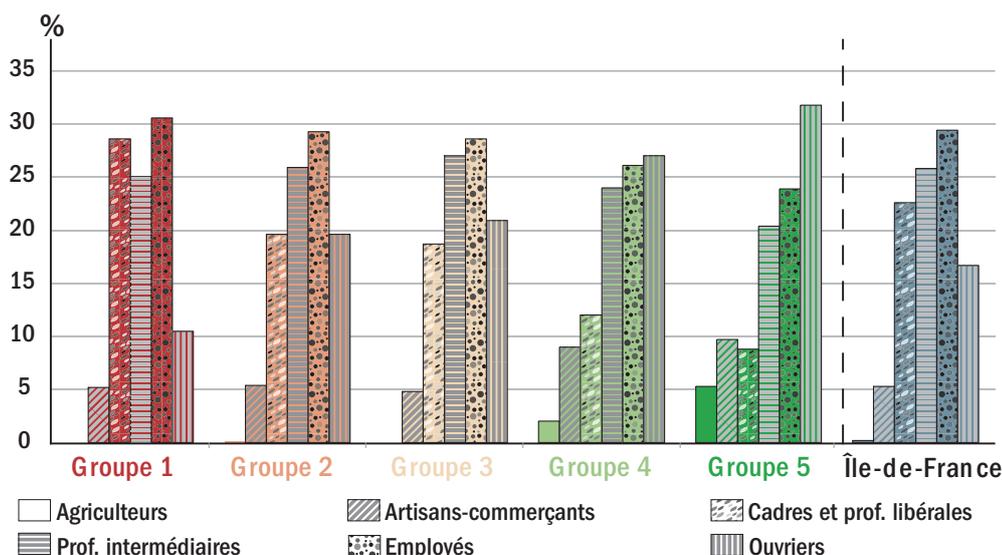
(4) Selon le rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale, le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27 % entre 2003 et 2007 en France. Ce sont 63 335 enfants qui ont dû être pris en charge par d'autres moyens, chiffre qui correspond à la quasi-totalité des places créées auprès des assistants maternels et en EAJE depuis 2000.

(5) Le nombre maximal d'enfants pouvant être gardé par un assistant maternel agréé a été porté à quatre au début de 2009 (art. 108 de la loi de financement de la Sécurité sociale).

(6) Le cumul des modes de garde est possible. Par exemple, un enfant peut avoir une place en crèche et être gardé à son domicile en fin de journée avec un complément mode de garde à domicile.

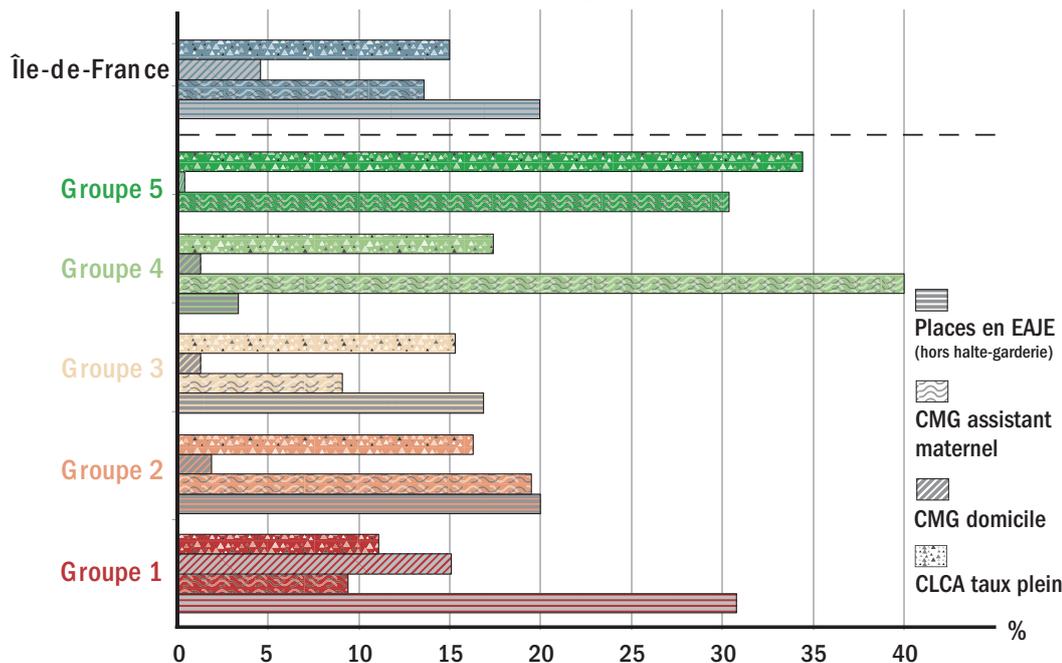
(7) Une très petite partie d'entre eux est accueillie à l'école maternelle ou en jardin d'enfants.

La répartition des catégories socioprofessionnelles dans chaque groupe (en %)



Lecture : les communes du groupe 1 ne comptent pas d'agriculteurs. 5 % des habitants sont artisans-commerçants, 29 % sont cadres ou exercent une profession libérale, 25 % exercent une profession "intermédiaire", 31 % sont des employés et 10 % des ouvriers.

La répartition des modes d'accueil dans chaque groupe (en %)



Lecture : dans les communes du groupe 1, 31 % des enfants peuvent être accueillis en EAJE, 9 % sont gardés par un assistant maternel agréé, 15 % par un auxiliaire parental à domicile, 11 % par un de leurs parents qui a interrompu son activité professionnelle.

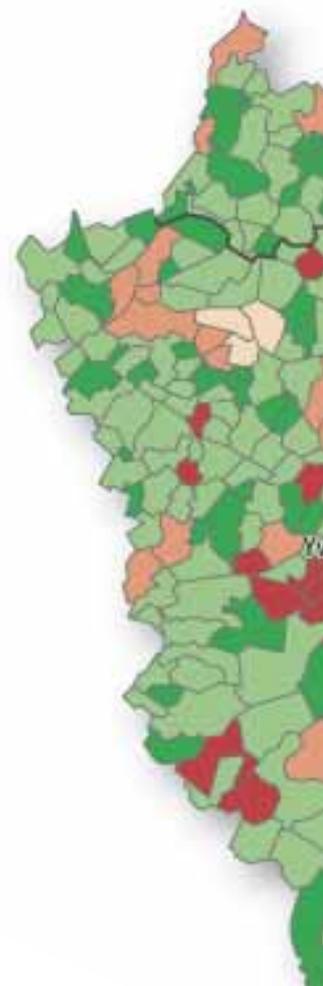
Répartition des communes franciliennes dans les différents groupes

	Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3		Groupe 4		Groupe 5	
	Nombre	%								
Paris	16	12	-	-	4	-	-	-	-	-
Hauts-de-Seine	20	15	7	3	9	8	-	-	-	-
Seine-Saint-Denis	-	-	12	5	26	22	2	-	-	-
Val-de-Marne	8	6	17	8	17	14	5	1	-	-
Seine-et-Marne	9	7	63	29	22	18	272	45	148	66
Yvelines	61	46	32	15	16	13	117	19	36	16
Essonne	11	8	42	19	12	10	112	19	19	9
Val-d'Oise	9	7	46	21	13	11	97	16	20	9
Ensemble Île-de-France	134	100	219	100	119	100	605	100	223	100

Lecture : 12 % des communes du groupe 1 sont des arrondissements parisiens, 15 % sont situées dans les Hauts-de-Seine et 46 % dans les Yvelines.

Typolo

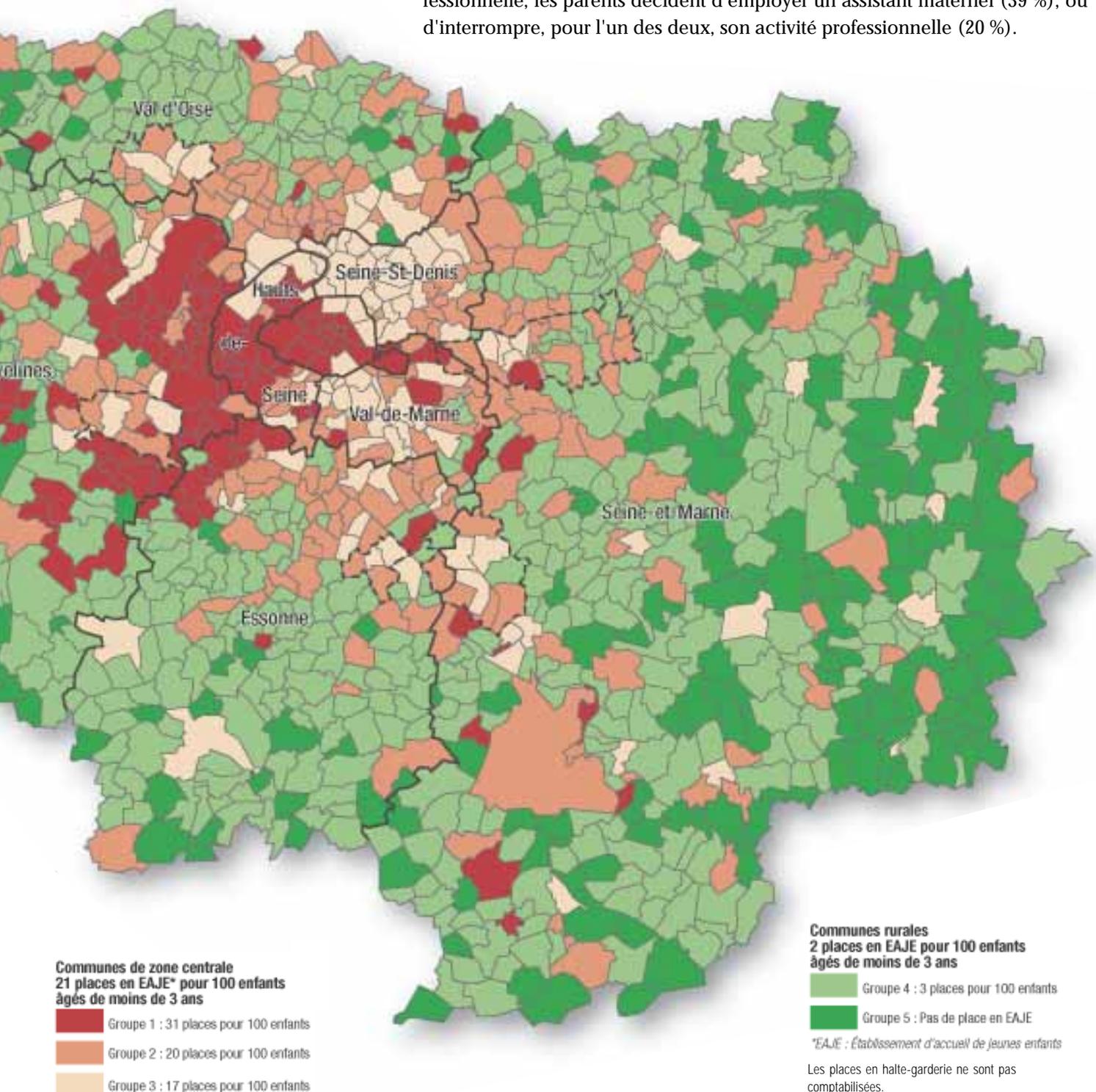
Les modes d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans sont répartis sur le territoire francilien. 9 % des communes accueillant de jeunes enfants (EAJE) sont recensées. Parmi elles se situent en petite couronne, les communes des franges de la région étant peu équipées. À partir des données des caisses d'allocation familiale, des données d'accueil et de données socio-économiques, on peut ressortir une répartition des communes



Typologie des modes d'accueil de jeunes enfants de moins de 3 ans

Les modes d'accueil de moins de 3 ans sont très inégalement répartis dans la région fin 2006. Les deux tiers des places en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sont situées dans la région fin 2006. Les deux tiers des places en EAJE sont situées dans la région fin 2006. Les deux tiers des places en EAJE sont situées dans la région fin 2006. Une typologie des communes, bâtie à partir des données de répartition des allocations familiales concernant les modes d'accueil de jeunes enfants, permet d'affiner cette analyse. Il en résulte cinq groupes de communes franciliennes en cinq groupes.

Les trois premiers groupes (principalement des communes du centre de l'agglomération) rassemblent 99 % des places en EAJE, ce qui représente en moyenne 21 places pour 100 enfants. Les familles qui n'ont pas recours à ce mode d'accueil se tournent vers l'emploi d'un assistant maternel agréé (12 %) ou d'une personne qui garde leur(s) enfant(s) à leur domicile, pour les plus aisées (5 %). Dans 14 % des cas, un des parents s'arrête momentanément de travailler afin de garder lui-même son enfant. Les communes des groupes 4 et 5 comptent en moyenne 2 places en EAJE pour 100 enfants. En l'absence d'accueil en établissement, en fonction des revenus de la famille et de l'articulation entre la vie familiale et professionnelle, les parents décident d'employer un assistant maternel (39 %), ou d'interrompre, pour l'un des deux, son activité professionnelle (20 %).



Taux d'effort et reste à charge des parents en fonction du mode de garde choisi et du revenu*

	Assistant maternel**	Garde à domicile	Garde partagée	Place en établissement d'accueil collectif
Coût mensuel total (2007)	863 €	2 255 €	1 128 €	1 372 €
1 SMIC				
taux d'effort	9 %	58 %	18 %	4 %
reste à charge des familles ***	106 €	684 €	218 €	50 €
coût collectivité ****	757 €	1 571 €	910 €	1 322 €
3 SMIC				
taux d'effort	5 %	25 %	9 %	7 %
reste à charge des familles	161 €	791 €	271 €	206 €
coût collectivité ****	702 €	1 464 €	857 €	1 166 €
6 SMIC				
taux d'effort	5 %	15 %	6 %	6 %
reste à charge des familles	268 €	898 €	325 €	330 €
coût collectivité ****	595 €	1 357 €	803 €	1 042 €

* Hypothèse couples bi-actifs ou de parents isolés actifs avec un enfant de moins de 3 ans né après le 1^{er} janvier 2004.

** Hypothèse 20 jours de garde par mois, salaire des assistants maternels de 3,5 SMIC horaire par jour.

*** Depuis le 1^{er} mai 2008, le complément mode de garde a été augmenté de 50 € pour les revenus les plus faibles, ce qui met le coût des assistants maternels agréés au même niveau que celui des EAJE.

**** Ce coût inclut la réduction ou crédit d'impôt éventuellement versé aux familles.

Ce tableau n'intègre pas les aides proposées par certains conseils généraux en cas d'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile.

Source : PLFSS 2008 - annexe 1 PQE.

tions ou crédits d'impôt), en partie par les familles.

Le coût pour les familles est très variable selon le mode de garde et selon les revenus.

Pour les familles les moins aisées, le choix peut se faire entre l'emploi d'un assistant maternel agréé

et l'EAJE, la garde à domicile étant trop onéreuse.

Pour les familles aux revenus moyens ou élevés, toutes les solutions sont envisageables, même si le taux d'effort reste parfois élevé pour la garde à domicile.

Ce choix est théorique, car il se

heurte souvent à la difficulté de trouver, à proximité du domicile (ou éventuellement du lieu de travail), une place dans l'établissement de leur choix, ou « la » bonne personne qui pourrait garder leur enfant. Le nombre de places en EAJE ne couvre, en effet, pas les besoins, en moyenne, et leur répartition sur le territoire francilien est très inégale, tout comme celle des assistants maternels⁽⁸⁾.

Une étude réalisée en 2005 par le Credoc⁽⁹⁾ à la demande de la Caisse nationale d'allocations familiales auprès de 3 000 parents bénéficiaires de la Paje indique qu'un tiers des parents a arrêté de travailler parce qu'il n'avait pas trouvé le mode de garde qui lui convenait. Il peut s'agir d'un arbitrage financier (pour 27 %, utiliser un mode de garde coûterait trop cher, quel qu'il soit), ou d'une décision prise face à l'absence de mode de garde ou de mode de garde adapté (10 % n'ont trouvé aucune solution pour faire garder leur enfant, 14 % avaient des horaires de travail non compatibles avec un mode de garde).

Ainsi, la décision que prennent de nombreuses femmes (car ce sont en majorité des femmes) de

suspendre leur activité professionnelle est parfois contrainte.

Une région très contrastée

Afin d'avoir une analyse plus synthétique de la répartition sur le territoire francilien des modes d'accueil de la petite enfance, une typologie des communes franciliennes a été construite à partir de variables « modes de garde » (nombre de places en établissement pour 100 enfants, pourcentage d'enfants bénéficiaires du CMG assistant maternel, du CMG domicile, du CLCA à taux plein...) et de variables socio-économiques (part des différentes catégories socioprofessionnelles dans la commune, revenu imposable des foyers fiscaux de la commune...).

La typologie distingue cinq groupes et montre une région très contrastée.

Les trois premiers groupes de la typologie rassemblent des communes de zone dense, pour la plupart (95 % de Paris et la petite couronne), caractérisées par une capacité d'accueil en établissement de jeunes enfants relativement importante (21,3 % en moyenne). À l'opposé se trouvent les deux derniers groupes : en tout, 828 communes situées presque exclusivement en grande couronne, proposant seulement 860 places d'accueil régulier (ou multi-accueil), soit un taux de couverture moyen de 2,4 %.

Le premier groupe rassemble 16 arrondissements parisiens, quelques communes val-de-mar-naises (Saint-Mandé, Vincennes, Saint-Maur, notamment), et s'étend principalement à l'ouest, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine (Rueil-Malmaison, Boulogne-Billancourt, Ville d'Avray...), puis dans les Yvelines et les communes limitrophes de l'Essonne (Orsay, Gif-sur-Yvette...).

Ces communes se caractérisent par un taux de couverture élevé (31 %) et un recours très impor-

(8) Étant donné les conditions de logement requises pour l'obtention de l'agrément, ils vivent souvent dans des logements sociaux.

(9) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : ce qu'il faut savoir

Créée en 2004 en remplacement des différentes prestations existantes, la Paje a un double objectif :

- simplifier le dispositif d'aide à la garde des jeunes enfants grâce à une prestation unique et à un allègement de la gestion ;
- permettre aux parents de choisir librement de garder eux-mêmes leur enfant ou de le confier à des tiers en diminuant leurs contraintes financières.

Cette prestation globale comprend un socle et plusieurs compléments.

Le socle est composé d'une prime de naissance ou d'adoption et d'une allocation de base versée mensuellement de la naissance de l'enfant à son troisième anniversaire. Ces trois aides sont versées sous conditions de ressources.

Différents compléments peuvent s'ajouter à ce socle, en fonction du mode de garde choisi par la famille :

- le complément libre choix d'activité (CLCA), versé aux parents qui ont arrêté ou réduit leur activité professionnelle (d'au moins 20 %) pour garder leur enfant de moins de 3 ans.
- le complément mode de garde (CMG) « assistant maternel », versé aux parents faisant garder leur enfant par un assistant maternel agréé ;
- le CMG « garde à domicile », versé aux parents faisant garder leur enfant par une personne intervenant à leur domicile ;
- le CMG « structure », versé aux parents qui ont recours à une entreprise ou une association prestataire de service mettant à leur disposition une garde à domicile ou un assistant maternel agréé.

tant à la garde à domicile (15,1 % contre 4,6 % pour l'ensemble de la région). Cela s'explique, notamment, par un revenu imposable moyen et une proportion de cadres bien supérieure à la moyenne régionale.

Dans le groupe 2, plutôt périurbain, le taux de couverture est de 20 %, comme en moyenne dans la région. La garde à domicile est très peu fréquente, contrairement à l'emploi d'un assistant maternel (respectivement 1,9 % et 19,5 %). Qu'il s'agisse de la répartition des catégories socioprofessionnelles ou des modes d'accueil, ce groupe de communes présente un profil proche de celui de l'Île-de-France dans son ensemble.

Le groupe 3 rassemble quatre arrondissements parisiens peu favorisés (les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e), une cinquantaine de communes de petite couronne (dont 65 % des communes de Seine-Saint-Denis) et une soixantaine de communes de grande couronne (Les Mureaux, Argenteuil, Melun...). Il compte en moyenne 17 places pour 100 enfants. Le revenu imposable moyen est très inférieur à la moyenne francilienne, la part d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement atteint près de 60 % et la part de logements sociaux dépasse 40 %.

La somme des informations disponibles ne dépasse pas 40 % des enfants (contre 52 %, en moyenne, pour la région). Il semble ainsi que, dans ces communes, les solutions non-identifiées soient plus fréquentes : modes de garde familiaux ou non-déclarés, non-activité des parents ne donnant pas droit à une aide des Caf.

Les communes du groupe 4 sont localisées en grande couronne pour 99 % d'entre elles. La capacité d'accueil en établissement est très faible, de l'ordre de 3 %. Les familles se tournent vers l'em-



La crèche collective du quartier de la Cour d'Angle, à Saint-Denis (93).

ploi d'un assistant maternel (pour 40 % des enfants, contre 14 % seulement dans l'ensemble de la région) et vers la suspension d'activité professionnelle aidée avec une prestation versée par la Caf (17,4 %).

Dans les communes du groupe 5, l'offre d'accueil en établissement est inexistante. Les familles ont, là aussi, recours à l'emploi d'un assistant maternel, mais dans une moindre mesure que dans les communes du groupe 4 (30,3 %). En effet, elles se tournent davantage vers la suspension d'activité professionnelle aidée avec une prestation versée par la Caf (34,4 % contre 15 % en moyenne en Île-de-France). Les revenus des foyers fiscaux étant un peu inférieurs, l'emploi d'un assistant maternel correspond probablement à un taux d'effort trop élevé. De plus, un temps de transport domicile-travail en moyenne plus long rend la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle difficile.

Des attentes restent à satisfaire

Les places en établissement d'accueil de jeunes enfants se trouvent presque exclusivement en zone centrale, où 20 enfants sur 100 en moyenne ont une place. Les collectivités locales assurant une grosse partie des charges de

fonctionnement de ces équipements, elles peinent à en créer dans les secteurs peu peuplés, malgré la demande des familles et malgré l'appui des Caf en investissement et en fonctionnement. Certaines intercommunalités et certains départements se saisissent de cette compétence, en appui aux communes, mais cela ne suffit pas.

Il en résulte que le mode de garde des enfants de moins de 3 ans en Île-de-France est souvent le fruit d'un arbitrage entre l'offre existante insuffisante – qu'il s'agisse d'EAJE ou de modes d'accueil à l'initiative des familles comme l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile – et les contraintes financières, organisationnelles et la prise en compte de l'épanouissement de l'enfant. Afin de donner un choix réel aux familles franciliennes, il est nécessaire, d'une part, de mieux informer les familles sur les solutions existantes, leur coût et les aides proposées et, d'autre part, de continuer le développement d'une offre diversifiée d'accueil de la petite enfance, notamment en zone rurale et dans les communes de zone centrale les plus défavorisées.

Séverine Albe-Tersiguel ■

Pour en savoir plus

- Actualisation du rapport du 21 avril 2005 sur les modes d'accueil pour la petite enfance en Île-de-France, Conseil économique et social régional, avril 2009.
- BEAUFILS Sandrine, « Fécondité soutenue en Île-de-France », *Note rapide*, n° 443, laurif, février 2008.
- *La sécurité sociale*, rapport de la Cour des comptes, La documentation française, septembre 2008.
- « L'impact de la PAJE sur le choix du mode de garde », *L'essentiel*, n° 52, Cnaf, août 2006.
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 – L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première*, n° 1171, Insee, janvier 2008.
- « Le coût des services de garde – Les effets sur l'offre de travail des mères et sur leur recours aux services de garde », *Dossiers solidarité et santé*, n° 1, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, 2007.
- « Les dépenses pour la garde des jeunes enfants – Crèche et assistante maternelle : un coût proche pour les familles après allocations et aides fiscales », *Études et résultats*, n° 695, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, juin 2009.
- Site internet de la Caf : www.caf.fr/wps/portal/particuliers/catalogue/metropole/paje

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier

Diffusion par abonnement
76 € les 40 numéros (sur deux ans)
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144